

**COMPTE RENDU REUNION  
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2016**

**Présents :** DINTILHAC P-A. – BAILEY J. – LE MAO C. – PASCAL D. - BOUHACENE P-GIRARD C. - AMIEL A. - EQUILBEC L. – PRAT A

**Absents excusés :** BOYER M. - LASSEUR N. – JOLY J-M. – MALLET J. - PRIOLO N.

**Secrétaire de séance :** AMIEL Amandine

La séance est ouverte à 21h30

**1°) Approbation du dernier compte rendu**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu du 17 juin 2016.

**2°) Frais de scolarité**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dépenses engagées au titre de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2013-2014 ont été chiffré à 105 847.28 euros pour 79 élèves.

Ce qui ramène la participation par enfant à 1 339.83 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de notifier aux communes extérieures le montant de leur participation calculée au prorata de leur effectif scolarisé à LABASTIDE-CLERMONT.

**Communes concernées :**

Bois de la Pierre : 7 enfants

Montastruc-Saves : 1enfant

Le Conseil Municipal, après débat, décide à l'unanimité, de demander les frais de fonctionnement de l'école de Labastide-Clermont aux communes extérieures.

**3°) Rapports d'activités SIECT, SDEHG, CCsavès**

Monsieur le Maire présente les rapports d'activités du SIECT, du SDEHG et de la Communauté de communes du Savès et indique au Conseil Municipal que ces rapports sont consultables en mairie.

**4°) Demande de pesée de borne incendie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable de faire effectuer une pesée de bornes incendie et propose que celle-ci soit effectué par le SIECT.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de faire réaliser la pesée des bornes par le SIECT.

**5°) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Savès**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Savès a décidé lors du conseil communautaire du 23 juin 2016 de modifier les compétences et les statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions prévues par l'article 68-1 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Pour les nouvelles compétences « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » et « zones d'activités » (suppression de l'intérêt communautaire), Monsieur le Maire indique que ces modifications n'emportent aucun transfert de biens, d'emprunts, de subvention, de contrat ou de personnel vers la communauté de communes.

Pour la nouvelle compétence obligatoire « promotion du tourisme, dont office de tourisme », la communauté de communes possédant déjà cette compétence, la commune n'a rien à transférer.

Monsieur le Président précise qu'il convient de délibérer sur cette modification statutaire.

Oui l'exposé de monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent le conseil municipal décide :

Article1 : d'approuver la modification des compétences de la Communauté de Communes du Savès et les statuts correspondants ;

Article2 : De transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-préfet de Muret.

#### **6°) Mise à disposition de service pour compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »**

Vu la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment son article 65 codifié à l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 30 août 2016,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'intégration de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » par la Communauté de Communes du Savès à partir du 31 décembre 2011, il convient d'établir une nouvelle convention de mise à disposition de service qui prévoira les modalités de fonctionnement de cette compétence.

A cet effet Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention. Il ajoute également que le Comité Technique a été saisi et a donné un avis favorable, en date du 30 août 2016 à l'organisation et au fonctionnement de ce service.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention de mise à disposition de service conclue avec la Communauté de Communes du Savès, pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 30 Juin 2017
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention,
- De transmettre la délibération et la convention au Sous-Préfet de Muret, au Comptable de la collectivité, au Président de la Communauté de Communes du Savès.

## **7°) Avis sur enquête publique épandage des boues de l'usine de Saint-Gaudens**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique interdépartementale a été ouverte suite à la demande d'autorisation d'extension du périmètre d'épandage des sous-produits de l'usine de production de pâte à papier de la société FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS, sise à Saint-Gaudens (31), sur de nouvelles parcelles situées dans 131 communes de la Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il doit émettre un avis sur la demande d'autorisation conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du code de l'environnement.

Le Conseil Municipal, après débat, décide d'émettre un avis défavorable sur l'extension du périmètre d'épandage des boues de la société FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS sur la commune de Labastide-Clermont.

## **8°) Point sur acquisition foncière**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la vente du terrain de M DOMEJEAN est suspendue pour l'instant. Lors de la signature de l'acte sa fille n'a pas voulu venir signer. Le notaire va vérifier la légalité de l'action menée par les descendants de M DOMEJEAN.

## **9°) Point sur la Fête locale**

Un point général est fait sur la fête locale, le coût global reste identique aux autres années. Monsieur le Maire félicite l'ensemble du conseil pour son implication.

## **10°) Point sur le PLU et Schéma d'assainissement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce dossier prend du retard, car le bureau d'études PLU n'a pas fini de rédiger les modifications demandées par l'Etat.

## **11°) Questions diverses**

### **- Fête de la Nature et de l'enfance par l'association l'Engrain**

Monsieur le Maire présente le projet de l'association qui est d'organiser le dimanche 30 octobre 2016 sur la voie publique de la commune une fête de la nature et de l'enfance. Le président de l'association l'Engrain est M BELAUBRE Christophe et son siège social est à Labastide-Clermont.

### **- Personnel communal**

Monsieur le Maire présente la lettre de Mme BALDI Laurie qui souhaite poser sa candidature pour le poste d'atsem pour la classe de grandes sections maternelle. Le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable à la demande de Mme BALDI Laurie étant titulaire sur le poste d'animation et dont sa présence est nécessaire au bon fonctionnement de l'ALAE/ ALSH.

### **- Demande association extérieure**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de l'association DAMIANO, dont le siège se situe à Muret, qui souhaite disposer gracieusement d'une salle pour une durée de 1h30 par semaine. Le conseil municipal donne une réponse défavorable à la demande de l'association.

- Ateliers techniques

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'aménager l'ancien préau en atelier technique car aujourd'hui le matériel est stocké chez un particulier qui nous prête une travée du hangar gracieusement.

Après débat décide de faire chiffrer le projet afin de prévoir un aménagement en 2017.

- Point école

Monsieur le Maire laisse la parole à M David PASCAL qui fait un point sur le conseil d'école de ce jour ainsi que sur les demandes formulées concernant la sécurité à l'école.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,

Les Membres,

Le Secrétaire,